

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
28 JANVIER 2020

DATE d'AFFICHAGE
10 FEVRIER 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	36
Présents :	28
Votants :	33

L'an deux mille vingt,

le 4 février à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme de Damgan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joseph BROHAN, - Christian DROUAL, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - M. Eric LIPPENS, - Mme Yvette LOUER, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL.

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Béatrice DENIGOT

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Mme Marie-Odile JARLIGANT donne pouvoir à Mme Nathalie CALLE

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie LABESSE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°11-2020 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES CORNE DU CERF OUEST A ARZAL-
CESSION DE FONCIER AU PROFIT DE M. GUIHARD POUR LE COMPTE DE L'ENTREPRISE GARAGE GUIHARD**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, propose de céder au profit de de M. GUIHARD, ou de toute personne morale qui s'y substituerait, pour le compte de l'entreprise Garage GUIHARD, la parcelle cadastrée section A n°1 179 situé sur le Parc d'Activités de La Corne du Cerf Ouest à Arzal, d'une superficie totale de 1 734 m² (bornage en cours).

Conformément à l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), statuant sur la nécessité pour les Collectivités Territoriales de solliciter et viser l'avis de l'autorité compétente de l'Etat, la Direction Immobilière de l'Etat (DIE) (nouvelle dénomination pour France Domaines 56), dans le cadre de la cession d'immeubles et permettant une marge de négociation de + ou - 10 %, l'avis de la DIE a été sollicité.

L'estimation n°2019-004 V 1097, datée du 16 décembre 2019, réalisée par la DIE s'élève à 43 350 €.

Le Vice-président rappelle que le prix de cession des terrains sur ce Parc d'Activités, viabilisés de tous les réseaux, a été fixé par délibération n° 120-2016 du 20 septembre 2016, au prix unitaire de 32 € HT le m² constructible, soit un prix total pour cette parcelle de 55 488 € HT, soit 65 358,95 € TVA sur marge comprise.

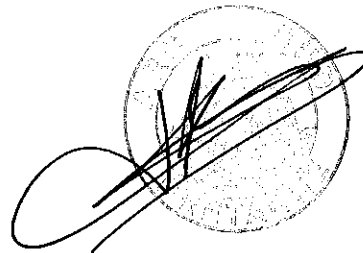
Conformément à la délibération n°90-2013 du 8 octobre 2013, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne se réserve le droit de reprendre ce foncier, si au terme de trois années à l'issue de la présente vente l'acquéreur n'a pas réalisé son projet immobilier, dans les conditions initiales de vente.

La vente se réalisera de gré à gré et le prix sera payé au comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée section A n°1 179, d'une superficie de 1 734 m², viabilisé de tous les réseaux au profit de M. GUIHARD, ou de toute personne morale qui s'y substituerait, pour le compte de l'entreprise Garage GUIHARD, au prix de 55 488 € HT, soit 65 358,95 € TVA sur marge comprise, aux conditions exposées préalablement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette vente.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 12/02/2020
Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The signature is stylized and appears to be 'M. GUIHARD'. The stamp is a circular seal with a textured background, likely an official seal of the Council.